



**Mémoire présenté au Comité permanent sur la Justice et les Droits de la personne  
par la Conférence des évêques catholiques du Canada  
au sujet du projet de loi C-7 : « Loi modifiant le Code criminel  
(Aide médicale à mourir) »**

I. INTRODUCTION

Les évêques catholiques du Canada restent fermement opposés au projet de loi C-7, qui amplifie encore au Canada l'euthanasie et le suicide assisté, que le gouvernement et les tribunaux ont renommés par euphémisme « aide médicale à mourir » (« AMM »). Nous restons également profondément troublés et perplexes par la décision prise par le gouvernement fédéral de ne pas en appeler du jugement de la Cour supérieure du Québec dans la cause *Truchon c. le Procureur général du Canada*, qui exige que l'admissibilité à l'euthanasie et au suicide assisté soit élargie en éliminant le critère de la « mort naturelle raisonnablement prévisible ». Cette décision du gouvernement du Canada de ne pas faire appel du jugement de la Cour supérieure du Québec a provoqué le dépôt du projet de loi C-7; du même coup, elle a repoussé l'examen des « dispositions de la Loi [concernant l'AMM] ainsi que de la situation des soins palliatifs au Canada au début de la cinquième année suivant la date de la sanction de la présente Loi », qu'avait prescrit la [Loi adoptée en 2016](#)<sup>1</sup> pour modifier le *Code criminel*. Cet examen, auquel le gouvernement avait donné son aval avant d'introduire de nouveaux changements, n'a pas encore eu lieu.

II. AU-DELÀ DU JUGEMENT DE LA COUR SUR LA BASE D'UNE CONSULTATION TRONQUÉE

Le projet de loi C-7 va bien au-delà du jugement *Truchon* en abandonnant et en élargissant certaines des importantes « mesures de sauvegarde » qui subsistent encore. Comme [nous l'avons déjà souligné](#)<sup>2</sup>, les changements apportés offrent notamment aux patients et patientes dont la mort est « raisonnablement prévisible » la possibilité de renoncer à leur consentement final à recevoir l'euthanasie, en permettant qu'une telle décision soit prise dans le cadre d'une directive préalable. Le gouvernement justifie cet élargissement imprudent, et celui d'autres critères d'éligibilité en invoquant une consultation en ligne qui n'a duré que deux semaines, du 13 au 27 janvier 2020, et [que les évêques du Canada ont dénoncée comme douteuse, biaisée et précipitée](#)<sup>3</sup>. Dans son propre « Rapport de ce que nous avons entendus (*sic*) », le gouvernement reconnaît avoir reçu « plusieurs milliers » de formulaires de réponse « s'opposant à l'AMM en général » ainsi que d'autres réponses qui « ont aussi exprimé une

---

<sup>1</sup> <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-14/sanction-royal>

<sup>2</sup> [https://www.cccb.ca/wp-content/uploads/2020/05/CCCB\\_response\\_to\\_Bill\\_C-7\\_-\\_FR-1.pdf](https://www.cccb.ca/wp-content/uploads/2020/05/CCCB_response_to_Bill_C-7_-_FR-1.pdf)

<sup>3</sup> <https://www.cccb.ca/announcement/federal-consultation-on-medical-assistance-in-dying-aid-eligibility-criteria-and-request-process/v>

opposition à l'AMM », même si l'on n'a jamais demandé aux Canadiennes et aux Canadiens s'ils sont d'accord avec l'euthanasie et le suicide assisté sous forme d'AMM<sup>4</sup>. Il est essentiel et à espérer dans un pays démocratique, qu'une consultation beaucoup plus large, plus objective et plus équitable sur une question aussi importante soit menée sans tarder auprès des Canadiennes et des Canadiens.

### III. OPPOSITION NATIONALE ET INTERNATIONALE À L'EUTHANASIE ET AU SUICIDE ASSISTÉ

En 2019, l'Association médicale mondiale a réaffirmé [sa politique, adoptée de longue date, d'opposition à l'euthanasie et au suicide médicalement assisté](#)<sup>5</sup>. Plus de 70 des principaux organismes de défense des droits des personnes handicapées se sont dits « profondément troublés » par l'expansion de l'AMM et ont souligné que le jugement de la Cour supérieure du Québec [allait renforcer les stéréotypes et aggraver la stigmatisation des Canadiennes et des Canadiens handicapés](#)<sup>6</sup>. Toujours indifférent, le gouvernement du Canada a mis de côté et ignoré les graves appréhensions formulées par le [Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les droits des personnes handicapées](#)<sup>7</sup> au sujet de l'application de « l'Aide médicale à mourir » au Canada du point de vue de ces personnes. Et tout récemment, [plus de 50 organismes et leaders religieux, des traditions juive, musulmane et chrétienne, ont publié une lettre ouverte à tous les Canadiens et les Canadiennes pour signifier leur opposition au projet de loi C-7](#)<sup>8</sup>. De même, [plus de 900 médecins au Canada](#) ont exprimé une opposition semblable à C-7 dans une déclaration publique<sup>9</sup> alors que [plus de 140 membres de la communauté juridique](#) donnaient leur appui à une déclaration commune<sup>10</sup> au Parlement. Plus préoccupant encore, des organismes et des défenseurs des droits des personnes handicapées au Canada [ont publié une déclaration publique](#)<sup>11</sup>, forte de plus de 80 appuis, pour dénoncer l'élargissement et l'assouplissement des garanties concernant la législation sur « l'aide médicale à mourir ». Enfin, dans le récent rapport annuel du bureau de [l'Enquêteur correctionnel \(2019-2020\)](#), un appel est lancé au gouvernement pour qu'il décrète dans les prisons un moratoire sur l'AMM (l'euthanasie) en raison de préoccupations graves et fondamentales concernant le consentement, le choix et la dignité, qui s'ajoutent à de graves erreurs, omissions, inexactitudes, retards et mauvaises applications de la loi et des politiques<sup>12</sup>.

---

<sup>4</sup> Ministère de la Justice, « Rapport de ce que nous avons entendu (*sic*) : Une consultation publique sur l'aide médicale à mourir », mars 2020. Thème 5, « L'opposition à l'AMM », <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/am-ad/cqnae-wwh/p2.html>

<sup>5</sup> <https://www.wma.net/news-post/world-medical-association-reaffirms-opposition-to-euthanasia-and-physician-assisted-suicide/>

<sup>6</sup> <https://inclusioncanada.ca/2019/10/04/advocates-call-for-disability-rights-based-appeal-of-the-quebec-superior-courts-decision-in-truchon-gladu/>

<sup>7</sup> <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24481&LangID=E>

<sup>8</sup> <https://www.cccb.ca/media-release/we-can-and-must-do-much-better-religious-leaders-in-canada-denounce-bill-c-7-an-act-to-amend-the-criminal-code-medical-assistance-in-dying/>

<sup>9</sup> <https://maid2mad.ca/>

<sup>10</sup> <https://www.christianlegalfellowship.org/billc-7>

<sup>11</sup> <https://d2y1pz2y630308.cloudfront.net/15495/documents/2020/10/Statement%20from%20disability%20advocates%20-%20BillC-7%20MAID-EN.pdf>

<sup>12</sup> <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/annrpt/annrpt20192020-eng.pdf>

#### IV. LA SEULE SOLUTION : DES SOINS PALLIATIFS DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES À TOUTES ET À TOUS

L'expérience pastorale des évêques a montré que les patientes et les patients sont plus susceptibles<sup>13</sup> de demander l'euthanasie ou le suicide assisté lorsque leur douleur n'est pas correctement gérée par des soins palliatifs de bonne qualité, lorsque leur besoin d'aide et de soutien n'est pas suffisamment satisfait, ou lorsqu'ils sont socialement marginalisés. Les soins palliatifs, qui ne sont pas encore pleinement disponibles et accessibles dans notre pays, offrent l'approche qui s'impose : la seule option respectueuse, complète et éthique qui réponde au problème que le gouvernement tente de résoudre en légalisant l'euthanasie et le suicide assisté. Lorsqu'il manque un soutien émotionnel, psychologique et spirituel suffisant, les individus ne sont pas vraiment libres de choisir les soins ou options médicaux appropriés et sont donc amenés à n'avoir d'autre alternative que l'échec tragique de l'euthanasie et du suicide assisté. Les soins palliatifs offrent le choix d'une meilleure option qui n'est pas vraiment accessible à tous les Canadiens et Canadiennes. Ils soulagent la douleur, la solitude, la peur, la détresse et le désespoir de manière compatissante grâce au soutien de la famille et de la communauté. Ce choix de soins et d'accompagnement respecte la dignité de la personne et reconnaît que la vie humaine a une valeur objective et transcendante. La vie d'une personne humaine n'est ni définie ni limitée par sa maladie ou sa situation dans la vie, car chaque être humain revêt une dignité inhérente de la naissance à la mort naturelle.

#### V. LES LEÇONS DOULOUREUSES DE LA COVID-19

La pandémie de COVID-19 a douloureusement mis au jour le niveau de peur, de détresse et de désespoir chez nos concitoyennes et nos concitoyens hébergés dans des résidences pour personnes âgées et des résidences avec assistance et chez les membres de leur famille. Les Forces armées canadiennes ont signalé des « conditions horribles » dans certains des établissements de soins de longue durée où elles ont été appelées en renfort<sup>14</sup>. Le Premier ministre a lui-même qualifié la situation de « profondément troublante »<sup>15</sup>. Dans une telle réalité, comment le gouvernement fédéral peut-il, en toute bonne conscience, étendre l'admissibilité à l'euthanasie et au suicide assisté au Canada alors que notre pays est toujours incapable d'offrir des soins de base qui respectent la dignité des personnes âgées et mourantes? Comment peut-on garantir aujourd'hui aux Canadiens et Canadiennes, qui avant la pandémie accédaient déjà difficilement à des soins de santé adéquats, que les gouvernements ne vont pas utiliser « l'AMM » comme prétexte pour ne pas investir dans les soins palliatifs ou dans l'amélioration du système de santé de notre pays? Des Canadiennes et des Canadiens vulnérables s'inquiètent et se plaignent déjà des pressions qu'ils subissent du personnel soignant ou de membres de leur famille pour choisir « l'AMM », option plus simple et moins coûteuse, et ce faisant, devenir moins un fardeau pour les autres.

---

<sup>13</sup> [https://www.cccb.ca/wp-content/uploads/2020/06/Letter\\_to\\_PM\\_Justin\\_Trudeau\\_on\\_expansion\\_of\\_MAI\\_D\\_-\\_31\\_Jan\\_2020\\_-\\_EN.pdf](https://www.cccb.ca/wp-content/uploads/2020/06/Letter_to_PM_Justin_Trudeau_on_expansion_of_MAI_D_-_31_Jan_2020_-_EN.pdf)

<sup>14</sup> « *Infestations, sedation and neglect: Military report details 'horrific' living conditions* » par [Karen Howlett](#), [Jill Mahoney](#) et [Laura Stone](#), *Globe and Mail*, 26 mai 2020 (mise à jour le 27 mai 2020).

<https://www.theglobeandmail.com/canada/article-infestations-sedation-and-neglect-military-report-details-horrific/>

<sup>15</sup> Ibid.

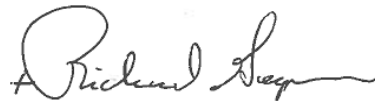
VI. IL FAUT QUE SE FASSENT ENTENDRE LES CANADIENNES ET CANADIENS ET LES LÉGISLATRICES ET LÉGISLATEURS INDIVIDUELS

La législation proposée dans le projet de loi C-7 reste profondément déficiente, injuste et moralement pernicieuse. Les évêques du Canada continuent d'appeler les catholiques et toutes les personnes de bonne volonté à faire entendre leur voix pour s'opposer à ce projet de loi. De même, chaque législatrice, chaque législateur canadien doit se rappeler qu'une loi qui permet d'enlever la vie à des personnes innocentes ne pourra jamais être moralement justifiée. Une telle loi portera toujours atteinte à la dignité intrinsèque de la personne humaine. La lettre *Samaritanus bonus*, publiée récemment par la Congrégation pour la doctrine de la foi du Saint-Siège, résume clairement la position de l'Église catholique à ce sujet :

*Sont donc gravement injustes les lois qui légalisent l'euthanasie, ou celles qui justifient le suicide et l'aide au suicide par le faux droit de choisir une mort improprement définie comme digne pour le seul fait d'avoir été choisie. Ces lois affectent le fondement de l'ordre juridique : le droit à la vie, qui soutient tout autre droit, y compris l'exercice de la liberté humaine. L'existence de ces lois nuit profondément aux relations humaines, à la justice et menace la confiance mutuelle entre les hommes. Les systèmes juridiques qui ont légitimé le suicide assisté et l'euthanasie montrent également une nette aggravation de ce phénomène social<sup>16</sup>.*

VII. CONCLUSION

Dans l'unité et en communion avec le pape François, les catholiques et toutes les personnes de bonne volonté, nous soutenons et nous défendons fermement et sans équivoque la dignité inhérente à chaque personne humaine ainsi que son droit inaliénable à la vie, que le gouvernement se doit de respecter et de protéger. Les élus de charges publiques ne doivent pas éviter, ignorer ou retarder un dialogue sincère et des consultations constructives avec les leaders religieux et communautaires et d'autres intervenants et intervenantes susceptibles d'apporter à la réflexion commune et au discernement sociétal une perspective valable, digne de respect et de considération pour le bien de tous les Canadiens et les Canadiennes.



+ Richard Gagnon  
Archevêque de Winnipeg et  
Président de la Conférence des  
évêques catholiques du Canada

Le 9 novembre 2020

---

<sup>16</sup> Lettre *Samaritanus bonus* sur le soin des personnes en phases critiques et terminales de la vie, 5<sup>e</sup> partie, 1 : [http://www.vatican.va/roman\\_curia/congregations/cfaith/documents/rc\\_con\\_cfaith\\_doc\\_20200714\\_samaritanus-bonus\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20200714_samaritanus-bonus_fr.html)